

**MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**  
Site du Patrimoine mondial de l'UNESCO



*Informations aux citoyennes et  
aux citoyens*

***Budget 2024***

## MOT DU MAIRE

C'est encore avec une grande fierté que je repense à l'annonce du 19 septembre dernier concernant la reconnaissance de l'île d'Anticosti au Patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est une nomination de calibre international à la grandeur d'un travail incroyable. Ce qui était prévisible, c'était la dimension et l'ampleur de ce qu'il y aurait à faire à la suite à cette annonce.

On peut se le dire, c'est là que le vrai travail commence. Il faut mettre en œuvre, avec toutes les parties prenantes et les différents ministères, le grand chantier qui nous permettra de pouvoir accueillir cette notoriété. Nous suscitons une grande attention, il faut bien savoir profiter de cette vague.

De grands défis nous attendent avec des réalisations qui seront à leur mesure.

### LES GRANDS DÉFIS DE 2024

Les difficultés sociales, économiques et politiques auxquelles nous devons faire face depuis quelques années ne sont pas près de se terminer. L'inflation élevée a pour sa part un impact direct sur le pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages au Québec, et la municipalité de L'Île-d'Anticosti n'est pas épargnée.

De plus, la Municipalité est confrontée, aujourd'hui, à la désuétude simultanée de l'ensemble de ses infrastructures essentielles et aux exigences ministérielles de plus en plus élevées.

Heureusement, dans la foulée de la candidature d'Anticosti au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les gouvernements se sont montrés présents et le financement de la mise aux normes de nos infrastructures est largement bonifié. Cependant, toutes ces infrastructures auront un coût d'opération qui ne doit être financé que par le budget d'opération de notre municipalité.

Parallèlement, certaines taxes et tarifications sont inexistantes comparées à celles de l'ensemble des autres municipalités. Étant donné que nous n'avons pas de contrôle sur les revenus provenant des transferts gouvernementaux, qui comptent pour une importante proportion de notre budget, il est donc primordial de hausser les revenus issus de la taxation si l'on souhaite mener à terme l'ensemble des mises aux normes et maintenir le niveau des services à la population.



**Hélène Boulanger**

*Maire de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti*



# LES GRANDS DOSSIERS MUNICIPAUX DE 2024

## LA MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'HYGIÈNE DU MILIEU

### ***Eau potable***

La mise aux normes de l'usine d'eau potable est bien avancée. L'appel d'offres pour la construction est terminé et le contrat sera donné au début 2024. Les travaux devraient débuter cet été et se poursuivront jusqu'en 2025.

### ***Eaux usées***

L'étude d'ingénierie préliminaire est en cours de réalisation et une campagne de mesure de débit est réalisée en ce moment. En ce qui concerne cette dernière, une évaluation environnementale de phase 1 a été effectuée cette année sur plusieurs sites potentiels pour recevoir la future installation.

### ***Plan d'intervention***

Le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées est en cours d'élaboration. Celle-ci a débuté par le nettoyage, l'inspection par caméra et la géolocalisation des conduites du réseau d'égout qui a eu lieu en septembre dernier. Ces données récoltées nous serviront à la préparation du prochain plan d'intervention et sont essentielles afin de nous rendre admissibles aux différents programmes d'aide financière en lien avec ces mises aux normes.

### ***Gestion des matières résiduelles***

L'agrandissement et la mise aux normes du lieu d'enfouissement en tranchée sont toujours en cours. Les travaux seront terminés à l'automne 2024. Parallèlement, un plan de gestion des matières résiduelles et une étude de faisabilité d'un projet d'écocentre afin d'effectuer la gestion optimale de nos matières résiduelles seront livrés au début de l'année. Cela nous permettra de nous lancer vers l'implantation de nouvelles installations afin de mieux gérer l'ensemble de nos matières résiduelles, incluant les véhicules hors d'usage (VHU), les résidus domestiques dangereux (RDD), les encombrants, le bois et la ferraille.

## CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE ET D'UNE SALLE COMMUNAUTAIRE

Un autre dossier qui a beaucoup cheminé est celui de la construction d'un nouveau bâtiment municipal. Les plans et devis s'achèvent et l'appel d'offres pour la construction sera effectué au début 2024. Le chantier devrait débuter à la fin du printemps et se terminer un an plus tard. Le bâtiment abritera à la fois les bureaux municipaux, une salle et des espaces communautaires ainsi que le bureau d'accueil touristique.



## DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET URBANISME

La Municipalité fait actuellement face à des défis d'hébergement importants qui sont fondamentalement liés à des défis de planification urbanistique. En effet, plusieurs chercheurs, employés saisonniers ou permanents ainsi que des touristes de passage cherchent à se loger à Port-Menier, ce qui crée une demande importante pour la construction résidentielle et pour de l'hébergement touristique. Cependant, les outils de planification de la Municipalité sont soit obsolètes, soit insuffisamment précis pour fournir une vision claire du développement souhaité. Les nombreuses demandes en lien avec l'urbanisme et l'absence de ressource professionnelle dédiée à ce service créent une pression supplémentaire au sein de l'organisation municipale.

La Municipalité est rendue à se doter d'un plan d'action qui permettra au conseil municipal d'avoir une vision claire sur le développement du périmètre urbain afin de répondre aux besoins de développement actuels et futurs. La mise à jour de notre plan d'urbanisme et de notre réglementation demeure une priorité, et un chantier sera mis en branle en 2024. De plus, la Municipalité poursuit sa collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) afin de pouvoir faire l'acquisition de terrains supplémentaires, autant pour les fins résidentielles, commerciales et industrielles.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dans l'optique de mettre à niveau notre service des incendies, nous espérons l'embauche d'un directeur à temps partiel. Cela devrait être possible via une entente à réaliser avec la Municipalité de Havre-Saint-Pierre. L'achat de nouveaux habits complets (bunkers) pour ce service est aussi prévu en 2024. La formation de deux nouveaux pompiers supplémentaires et d'un officier non urbain devrait aussi avoir lieu.

## DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

En matière de développement touristique, l'année 2024 en sera une de transition. Depuis octobre 2022, la planification complète de l'OBNL Destination Anticosti est un projet supporté par une entente financière provenant du ministère du Tourisme.

À partir du 1<sup>er</sup> avril, le projet de création de Destination Anticosti entrera dans sa phase de réalisation, le tout conditionnel aux ententes à finaliser avec différents ministères provinciaux et fédéraux. Destination Anticosti se verra donc confier la réalisation et l'opération de l'ensemble du projet touristique.

La Municipalité maintient également l'opération du bureau d'accueil touristique sur la même base que celle des années antérieures.



## DESCRIPTION DU BUDGET DE 2024

L'évolution du budget de la Municipalité de L'Île d'Anticosti dépend de beaucoup de facteurs externes : quotes-parts, transferts gouvernementaux, etc. L'indice des prix à la consommation a connu une hausse annuelle de 4.2% au mois d'octobre 2023. L'ensemble des charges de la Municipalité est donc cela cause un effet important sur les charges de la municipalité. À noter qu'en 2024, avec un budget similaire à 2023, aucune ponction n'est prévue dans le surplus accumulé pour atteindre l'équilibre budgétaire, ce qui démontre une saine évolution du contrôle de nos finances. En résumé, voici les points importants qui caractérisent ce nouveau budget :

### LES REVENUS

#### Taxe foncière

Le budget prévoit une hausse de la taxe foncière de 1,30 \$ à 1,32 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le taux de base. À valeur imposable égale, cela représente une augmentation de 1,5%.

#### Taxe au service de la dette

Il y a augmentation de la taxe au service de la dette avec l'ajout du règlement d'emprunt pour l'achat du camion de collecte des ordures et le revêtement de l'église.

#### Taxe de service pour la collecte des matières résiduelles

Nous introduisons cette année une taxe de service pour la collecte des matières résiduelles à l'intérieur du périmètre urbain. Cette taxe couvre les frais d'opération de la collecte des ordures et des matières recyclables. Le montant du tarif est établi en fonction des catégories auxquelles correspond l'immeuble. Un tableau explicatif est présenté à la fin de ce document.

#### Transferts gouvernementaux

Une augmentation est prévue pour les tenants lieu de taxes foncières, et les revenus provenant des redevances hydro-électriques de la Romaine sont indexés comme prévu dans l'entente.

#### Autres revenus

Nous introduisons également une tarification au lieu d'enfouissement en tranchée qui permettra d'aller chercher davantage de revenus pour l'enfouissement des matières résiduelles. Une telle tarification est d'usage dans presque toutes les installations de même type au Québec. Les résidents ou propriétaires ne seront pas facturés pour les matières domestiques ou pour les carcasses de chevreuils, mais uniquement pour les matériaux de construction, les débris de démolition et les véhicules hors d'usage pour fins de disposition. Le tarif vise donc essentiellement à imposer les matières résiduelles d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI) de même que la disposition de l'ensemble des matériaux de construction ou de débris de démolition ainsi que les carcasses d'animaux des chasseurs non-résidents et/ou non-propriétaires.



## LES CHARGES

### Quotes-parts

L'ensemble des quotes-parts de la MRC de Minganie a augmenté de 13.4%. En plus de la quote-part générale, les autres quotes-parts sont celles en lien avec l'évaluation, la prévention incendie, l'aménagement, le complexe aquatique, le service d'inspection, le service de développement stratégique et le développement économique de la MRC. En 2024 s'ajoute aussi la quote-part de l'équilibrage qui permettra de modifier les valeurs inscrites au rôle afin de rétablir la valeur réelle des propriétés.

### Rémunération

Le salaire de l'ensemble des employés et des élus a été rehaussé en fonction de l'IPC du Québec annuel d'octobre 2023, soit 4,2%.

### Sécurité publique

Bien que la quote-part du service de la Sûreté du Québec ait augmenté légèrement, les dépenses prévues au budget pour la sécurité publique ont diminué. En effet, l'achat des nouveaux habits de pompiers et des équipements sera effectué via un règlement d'emprunt permettant ainsi d'amortir la dépense sur plusieurs années.

### Hygiène du milieu

Les dépenses prévues à l'hygiène du milieu ont augmenté de façon significative en 2024 en raison notamment des frais pour la formation de deux opérateurs en eau potable, de l'augmentation des frais d'analyse de l'eau, des produits chimiques et de l'électricité et des frais de raccordement au réseau pour de nouvelles constructions. À cela s'ajoutent des frais additionnels d'analyse de piézomètres en raison de l'agrandissement du lieu d'enfouissement en tranchée ainsi que l'augmentation des coûts d'entretien du site dans le but de répondre aux différentes normes environnementales relatives à la gestion du site.

### Loisirs et cultures

Les dépenses en lien avec l'aréna sont aussi augmentées dans le budget 2024, essentiellement en raison des frais d'électricité plus importants et de l'entretien de la zamboni qui a besoin de réparation afin de prolonger son cycle de vie.

## CONCILIATION

En octobre dernier, la Municipalité a fait l'acquisition d'une navette pour des tours guidés pour les projets touristiques, financée en partie par le programme Signature Innovation de la MRC de Minganie. La portion municipale a été payée via le fonds de roulement, d'où l'augmentation du remboursement en 2024. En raison des travaux de rénovation de l'église et de l'achat du nouveau camion de collecte des matières résiduelles, les dépenses en lien avec le remboursement du capital et des intérêts ont augmenté. Contrairement à l'année précédente, où une ponction était faite dans le surplus pour atteindre l'équilibre budgétaire, cette année, un montant est ajouté à l'affectation de surplus affecté.



## SOMMAIRE DU BUDGET 2024

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024		
REVENUS	2023	2024
Taxes générales	514 147\$	534 368\$
Taxe au service de la dette	27 736\$	71 613\$
Taxe pour la collecte des matières résiduelles	0\$	55 250\$
Tarification services municipaux (sur autre base)	300 000\$	300 000\$
Paiements tenants lieu de taxes	312 828\$	361 025\$
Transferts	609 029\$	558 636\$
Imposition de droits	3 750\$	4 000\$
Autres revenus	147 398\$	110 033\$
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 914 888\$</b>	<b>1 994 925\$</b>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	803 234\$	804 238\$
Sécurité publique	129 091\$	105 737\$
Transport	430 450\$	394 267\$
Hygiène de milieu	277 418\$	311 634\$
Santé et bien-être	75 679\$	80 568\$
Aménagement, urbanisme et développement	164 474\$	69 062\$
Loisirs et culture	127 685\$	123 745\$
Frais de financement	14 436\$	36 710\$
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>2 022 467\$</b>	<b>1 925 961\$</b>
CONCILIATION		
Financement		
Remboursement de la dette à long terme	17 800\$	39 900\$
Remboursement du fonds de roulement	6 081\$	10 680\$
Affectations		
Activités d'investissement	0\$	0\$
Affectations au surplus réservé	(131 460\$)	18 384\$
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>(107 579\$)</b>	<b>68 964\$</b>
<b>TOTAL DÉPENSES ET DES AFFECTATIONS</b>	<b>1 914 888\$</b>	<b>1 994 925\$</b>



## PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026 (PTI)\*

PROJETS D'INVESTISSEMENT	2024	2025	2026
Mise aux normes de sécurité du barrage du Lac Saint-Georges	488 000\$		
Prolongement des réseaux – Secteur de la Faune	500 000\$		
Serveur informatique	15 000\$		
Plaque vibrante	10 000\$		
Rénovation des maisons municipales	35 000\$		
Équipement pour le service incendie	25 000\$		
GMR Écocentre – Plans et devis	150 000\$		
Construction – Bureaux municipaux, centre communautaire et accueil touristique		14 200 000\$	
Équipement et ameublement – Bureaux municipaux, centre communautaire et accueil touristique		150 000\$	
Mise aux normes - Station d'eau potable - Construction		7 763 000\$	
Mises aux normes - Station de traitement des eaux usées - Plans et devis		600 000\$	
Construction - GMR Écocentre		1 500 000\$	
Aménagement – Rue des Olympiades		300 000\$	
Construction - Caserne incendie - Plans et devis			400 000\$
<b>TOTAL</b>	<b>1 223 000\$</b>	<b>24 513 000\$</b>	<b>400 000\$</b>

*\* IMPORTANT : Les montants indiqués dans le tableau du PTI sont le reflet du coût total des projets et n'incluent pas les diverses subventions prévues pour le financement des projets. Les montants ne reflètent donc pas le coût réel assumé par la Municipalité.*

## TABLEAU DES CATÉGORIES AUX FINS DE LA TAXE SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CATÉGORIES	TARIFS
Logement résidentiel	200 \$ par résidence ou unité de logement**
Restaurant-bar de plus de 75 places assises	1 800 \$
Restaurant-bar de moins de 75 places assises	900\$
Hôtel, motel, gîte, auberge, hébergement touristique, maison de chambres, habitations collectives ou tout autre établissement du même genre	125 \$ / chambre louée ou non louée
Édifice à bureaux, de services publics, de services gouvernementaux ou de soins de santé	550 \$
Centre de distribution, d'expédition et d'entreposage	525 \$
Garage d'équipement et d'entretien	525 \$
Marché d'alimentation	1 800 \$
Centre commercial comportant plusieurs locaux en location	1 800 \$
Autres commerces (salon de coiffure, etc.)	550 \$

*\*\*Sous réserve du tarif additionnel pour les chambres à louer situées dans les maisons de chambres*

